

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 5 février 2018, s'est réuni en mairie, sous la présidence du maire Charles BELICARD le vendredi 9 février 2018 à 20H30.

Etaient présents : Charles BELICARD, Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS, Michel CLEMENT, Christophe JAFFRE, Nicolas MICHEL, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE,

Excusés : Marie DESSAIGNE, Philippe LECOLLE

Le procès verbal de la précédente séance en date du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Luc PERRET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

DEMANDES DE SUBVENTIONS : le maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération au centre bourg du village. Il présente le dossier établi par l'ATD 71 et fait savoir que la dépense prévisionnelle s'élève à 26 772.55 € H.T. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le lancement de l'opération de sécurisation de la traversée de l'agglomération,
- décide de solliciter des subventions auprès du Département au titre de l'Appel à Projets 2018 et du Produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière et auprès de la Préfecture de S&L au titre de la D.E.T.R.
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

DOSSIER COMMUNAUTAIRE : le maire fait savoir que le conseil communautaire s'est réuni le 14 décembre 2017 et a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier. L'accord des municipalités est demandé. Après délibération et à l'unanimité, le conseil adopte la modification de l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes et charge le maire de transmettre la délibération y afférant au Président de la CCSCMB dès sa réception en Préfecture.

COMPTABILITE COMMUNALE : le maire rappelle la délibération n°28 et fait part des observations du contrôle légalité de la Préfecture. Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération n°28.2017 en date du 19.12.2017,
- d'autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 comme suit : au compte 20 à hauteur de 2 500 € et au compte 21 à hauteur de 70 000 €.

CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX : le maire présente la proposition de la Sté NJ TECH de Paris l'Hôpital pour un contrat de maintenance du chauffage dans les bâtiments SALLE COMMUNALE, SAFRAS, MAIRIE-ECOLE et Maison TEILLERE pour un montant forfaitaire de 926 € H.T. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'annuler les contrats d'entretien passés avec la Sté GAMMA THERM de Fleurville signés le 16.07.2013 pour le bâtiment Safras (bibliothèque – APC) et le 6.12.1985 pour le bâtiment mairie-école. Il charge le maire de leur adresser un courrier de résiliation.
- D'accepter la proposition de la Sté NJ TECH et autorise le maire à signer le contrat type P2 n°P18002 et à leur transmettre dès réception de l'AR de la Préfecture de la délibération entérinant cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : le maire fait savoir que 2 demandes de déclarations préalables ont été déposées en mairie depuis la dernière séance de conseil (C. Tolone et Y. Michel) et 1 permis de construire (B. Dessaigne) pour la construction d'un poulailler et bâtiment de stockage. Le permis d'aménager du lotissement communal a été déposé le 18.01.2018.

Chauffage Église : le maire fait part de la nécessité de changer les 2 chauffages au fuel. Un devis a été demandé à l'entreprise ACGLS de la Chapelle de Guinchay afin d'avoir une approche tarifaire. Après débat et un vote 7 sont pour et 2 contre, pour faire réparer le chauffage et revoir au mieux la proposition.

Rallye Puissance 5 : le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour autoriser le passage de cette course automobile le dimanche 21 Juillet 2018.

Club La Rencontre : le maire fait lecture de la lettre du club en date du 7 février dernier. Le conseil demande au maire de leur faire réponse en leur disant que les tarifs de location ont été établis au plus juste et les travaux réalisés engendrent un meilleur confort pour les usagers. Un bilan sera fait en fin d'année pour évaluer la dépense "chauffage".

Salle communale : un devis sera demandé pour la pose de rideaux aux fenêtres. Après débat, l'ancienne scène ne sera pas réinstallée.

Logements communaux : les locataires Mr BRESSON et Mme LETERTRE ont donné leur dédite pour le logement situé au-dessus de l'école maternelle. Les locaux seront libres au 1^{er} mars 2018.

Jérôme TEILLERE fait le compte-rendu du dernier conseil d'administration SIRTOM au cours duquel le débat d'orientation budgétaire a été présenté.

Après épuisement des débats, le Maire lève la séance à 23 heures.